

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-723691

129026

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 8314

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BETTAH

Date de naissance :

01 - 01 - 1968

Adresse :

N° 323 LOT NAOU RASE DAR BOUAFIA
CASABLANCA

Tél. :

06 61 31 16 30 Total des frais engagés : 3650 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Maryem LAMIRANI
OPHTALMOLOGISTE
38 Bd El Massira El Khadra - Casablanca
Tél. : 05 22 94 29 46 et 06 22 94 29 41

Date de consultation :

23/08/2012

Nom et prénom du malade :

BAHRAOUI

Naima

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection ophthallogique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 12/08/2012

Signature de l'adhérent(e) :

ABDELJABAR

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.08.2022	CS + KS	1	350,00	INP : <input type="text"/> Dr. El Massira El Khadra - 35533411 33 bd El Massira El Khadra - Casablanca Tél : 05 22 94 29 46 et 05 22 31 39 41

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ABD TRADING maturetta, magasin PTICIEN OPTOMETRISTE 3, Ter Bd, Yacoub El Mansour Tél: 05 22 98 74 74 ICE: 0021989280000070	23/08/2022	3300.00

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre		Montant détaillé des Honoraires	
		AM	PC	IM	IV

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
H	25533412	21433552		
	00000000	00000000		
D	00000000	00000000		
	35533411	11433553		
B				
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				



malunette.ma

Date : 8/09/2022.

Facture N° : 257

Non client : BAH RIAOUT NAINA.

VL	Description	Nature des verres	Prix unité
OD	+ 3.00		1300.00
OG	+ 2.25		1300.00
VP			
OD	0.00 + 2.00		
OG			
Monture		OPTIQUE	700

ABD TRADING
malunette.ma
OPTICIEN OPTOMETRISTE
14, Ter Bd. Yacoub El Mansour
Tél : 05 22 98 74 74
ICE : 002298928000020

TOTAL	
TTC 20%	
Montant à payé	3300.00 DT

Arrêté à la somme de :

trois mille trois cent
dirhams

ABD Trading srl

14 Tr Yacoub El Mansour, Casablanca. Tél : 05 22 98 74 74 E-mail : malunette@gmail.com

RC : 443681 Patente : 34258376 ICE : 002298928000020 IF : 37691090

الدكتورة مريم العمراني
مُتَّخِصِّصةَ في طب وجراحة العَيُون خريجة جامعة باريس
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris
Ancienne Attachée à l'Hôtel-Dieu de Paris

Casablanca, le 23 août 2022

BAHRAOUI Naima

LUNETTES : monture et verres organiques progressifs antireflets

Vision de loin : OD : +3.00

OG : +2.25

Vision de près : add+2.00

OPTICIEN malinex
14, Terre Y2000 El Mansour
Tél. 0522 98 74 74
ICE: 002298028000020

Docteur Maryem LAMRANI
OPHTHALMOLOGISTE
38, bd El Massira El Khadra - Casablanca
Tél. : 05 22 94 29 46 et 05 22 94 29 47

إقامة كريمة - 38، شارع المسيرة الخضراء - 100 الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 29 46 / 47

Résidence Karima - 38, Boulevard El Massira El Khadra - 20 100 Casablanca - Tél. : 05 22 94 29 46 / 47